

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 24/10/2025 - 14533 - 2001 B 00549 - 438 816 431 - A.C.S. - ASSISTANCE
COMMUNICATION SECRETARIAT

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa

N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. C. S.		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		53, Square Normandie Niémen					
SIRET		4 3 8 8 1 6 4 3 1 0 0 0 2 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le			
				31 12 2024			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 314	AG	3 314	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	35 507	AQ	34 976	532
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	7 710	AU	7 710	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	3 120	BI	3 120	
TOTAL (III)		BJ	49 652	BK	46 000	3 652	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 005	BW	1 005	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	147 968	BY	7 390	140 578
		Autres créances (3)	BZ	8 468	CA	8 468	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	501	CE	501
Disponibilités	CF		258	CG	258		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	1 700	CI	1 700		
	TOTAL (III)	CJ	159 898	CK	7 390	152 508	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	209 550	1A	53 390	156 160	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	3 120	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

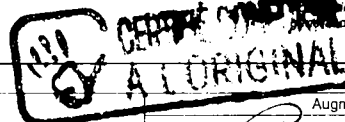
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025

Article obligatoire (article 53 A du Code des impôts)



Désignation de l'entreprise		A. C. S.		Néant ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Augmentations			
		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
		1		2			
				3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	3 314	KE		
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM	KN	KO		
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2	KP	35 507	KQ		
		dont composants M3	KS	KT	KU		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV	KW	KX		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KY	KZ	LA		
		Matériel de transport *	LB	7 710	LC		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LE	LF	LG		
		Emballages récupérables et divers *	LH	LI	LJ		
	Immobilisations corporelles en cours		LK	LL	LM		
	Avances et acomptes		LN	43 218	LO		
TOTAL III				LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T		
	Autres participations		8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	3 120	1U		
	TOTAL IV		LQ	3 120	LR		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	49 652	ØH		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	3 314	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS	MG	MH	35 507	MI
		Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	MO	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	7 710	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III		IY	NG	NH	43 218	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations		ØØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	3 120	2G
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	3 120	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	49 652	ØM

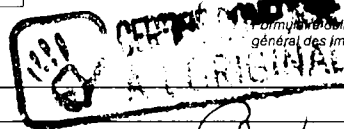
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Formule obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)



Désignation de l'entreprise		A. C. S.						Néant ☐	
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 314	PF		PG		PH	3 314
TOTAL I		RK	3 314	RM		RN		RO	3 314
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV	34 883	PW	93	PX		PY	34 976
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 710	QM		QN		QO	7 710
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	42 593	QV	93	QW		QX	42 686
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	45 907	ØP	93	ØQ		ØR	46 000
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code de Commerce)

CEP
ORIGINAL

Désignation de l'entreprise		A. C. S.				Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	7 390	6U	6V	6W	7 390
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	7 390	TY	TZ	UA	7 390
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7 390	UB	UC	UD	7 390
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

D2025-057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général de l'impôt sur le revenu)

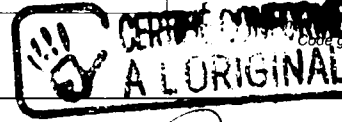
Désignation de l'entreprise		A. C. S.		Néant ☐							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	3 120	UV	3 120	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	8 844		8 844					
	Autres créances clients		UX	139 124		139 124					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*		(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1							
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	5 481		5 481					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 987		2 987					
	Charges constatées d'avance		VS	1 700		1 700					
TOTAUX		VT	161 255	VU	161 255	VV					
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	4 920		4 920						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 800		1 800						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	285 164		285 164						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	21 717		21 717						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	3 007		3 007						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	37 952		37 952						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	5 260		5 260						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	188 897		188 897						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	548 717	VZ	548 717						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑩

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2025

obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. C. S.		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	249 647
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	249 647
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	9 328
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	258 975
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
			YN	YO	
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

A. C. S.

Assistance Communication Secrétariat

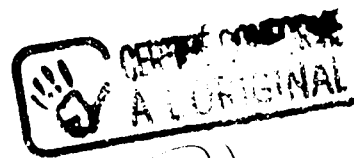
Boîte Postale 40

53, Square Normandie Niemen

77350 LE MEE-SUR-SEINE

Tél. : 01.64.10.45.70

Courriel : acs.77@orange.fr



**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
le Dimanche 12 octobre à 10 heures,

Les associés de la société A. C. S. - Assistance Communication Secrétariat, Société A Responsabilité Limitée au capital de 8 000 Euros divisé en 80 parts de 100 Euros chacune, se sont réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, à FRENOUVILLE - 14630, au 22 Rue du 08 Mai 1945, sur convocation faite par la gérante.

La séance est ouverte sous la présidence de Marie-Anne CHAPON après avoir constaté que la totalité du capital est présent et que le quorum pour délibérer est atteint.

Sont présents :

Marie-Anne	CHAPON	70 parts
Michel	CHAPON	5 parts
Chantal	CHAPON	5 parts

Soit au total 80 parts

sur un total de 80 parts représentant le capital social.

En conséquence, les associés présents possédant plus de la moitié des parts composant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- . Les statuts de la société,
- . Copies des lettres de convocation remises aux membres de l'assemblée,
- . La feuille de présence,
- . Rapport de gestion de la gérance,
- . Le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- . Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- . Le bilan, le compte de résultat, la balance et l'annexe de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2024.

Page 1 / 3

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 8 000 Euros

Siren 438 816 431 RCS Melun

Siret 438 816 431 00029

APE 748 F

nac

MC CC

La présidente déclare que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée sont bien respectées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) - Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 2°) - Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- 3°) - Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
- 4°) - Lecture du rapport spécial établi par la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et approbation de ces conventions ;
- 5°) - Quitus à la gérante.

Puis, elle donne lecture du rapport de gestion de la gérance.

Enfin, la présidente déclare la discussion ouverte et demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions à poser ou s'ils souhaitent des précisions complémentaires sur tel ou tel point qui viennent d'être traités.

Les personnes interrogées s'étant déclarées suffisamment informées par le rapport à l'assemblée et après divers échanges de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

Première résolution : Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2024

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte comptable de 9 328.39 Euros décide d'affecter ce résultat au compte suivant

. Report à nouveau pour - 9 328.39 Euros.

En application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, il est rappelé que notre société n'a jamais procédé à distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NA

Mc Ce



Troisième résolution : Conditions d'exécution des conventions conclues entre la gérante et la société

L'assemblée générale, approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Marie-Anne CHAPON, Gérante, et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par deux associés votants,

Marie-Anne CHAPON s'est abstenue pour
l'approbation de cette résolution et ses parts n'ont pas
été prises en compte pour le calcul de la majorité.

Quatrième résolution : Quitus à la Gérante

La collectivité des associés donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Michel CHAPON

Chantal CHAPON

Marie-Anne CHAPON

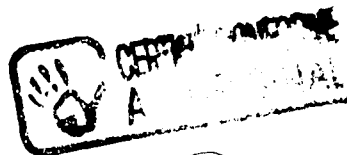
A. C. S.

Assistance Communication Secrétariat

Boîte Postale 40
53, Square Normandie Niemen
77350 LE MEE-SUR-SEINE

Tél. : 01.64.10.45.70

Courriel : acs.77@orange.fr



**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2025**

Première résolution : Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2024

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte comptable de 9 328.39 Euros décide d'affecter ce résultat au compte suivant

. Report à nouveau pour - 9 328.39 Euros.

Troisième résolution : Conditions d'exécution des conventions conclues entre la gérante et la société

L'assemblée générale, approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Marie-Anne CHAPON, Gérante, et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Quatrième résolution : Quitus à la Gérante

La collectivité des associés donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 8 000 Euros
Siren 438 816 431 RCS Melun
Siret 438 816 431 00029
APE 748 F